APRÈS ART. 5 N° I-2512

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º I-2512

présenté par M. Marchio, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, M. Meurin, M. Grenon, M. Villedieu, M. Houssin, M. Bovet, Mme Cousin et M. Dragon

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.